

ASSEMBLÉE NATIONALE

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES - (N° 2283)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 12

présenté par

M. Descoeur, M. Straumann, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, Mme Corneloup,
M. Grelier, M. Abad, M. Cattin, M. Ramadier, M. Hetzel, M. Bony, M. Saddier, Mme Bassire,
M. Brun, M. Viala, Mme Lacroute, M. Forissier, M. Jean-Claude Bouchet, M. Menuel,
M. Sermier, Mme Bonnivard, Mme Le Grip, M. Reiss et Mme Valentin

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.